

## FLASH Infos

9 juillet 2013

### **Baisse envisagée de 15 % de l'action sociale interministérielle.**

Dans son projet de loi de finances 2014, actuellement en cours d'écriture, le gouvernement envisage de réduire les crédits alloués à l'action sociale interministérielle des fonctionnaires de l'État. Cette mesure a été annoncée fin juin aux organisations syndicales par le cabinet de la ministre de la Fonction publique. Près de 20 millions d'euros seraient supprimés sur un montant de quelque 140 millions d'euros.

Le programme 148 du projet de loi de finances, qui sera présenté à l'automne au Parlement, prévoit une baisse des crédits notamment consacrés à l'aide à **l'installation des agents** – crédits dont le montant peut approcher 700 euros annuels par agent en Île-de-France ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur – et une réduction des chèques emploi service universels (Cesu) pour **la garde d'enfants**.

**Après le gel du point d'indice et la réduction des avantages catégoriels, c'est le tour de l'action sociale !**

**Les syndicats de fonctionnaires sont unanimes à dénoncer ce projet ; ils ont obtenu dans l'immédiat le report en septembre du comité interministériel consultatif de l'action sociale des administrations de l'État (CIAS).**

**CGC – Centrale**

**TURGOT - Télédéc 909 - 86, allée de Bercy - 75572 Paris cedex 12**

Tél. : 01 53 18 01 50 - Mél : [syndicat-snefi-cgc-centrale@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat-snefi-cgc-centrale@syndicats.finances.gouv.fr)